

COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2024

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – N. MAURIZI – E. LALLEMENT – P. ROULAND – W. VANNEUVILLE – S. PELLICIER – MF. EXCOFFON – R. MONTFALCON – V. DUPORT DIT ROUSSEAU – C. CHAPELLET

Membres absents excusés : P. ROUCH (procuration à B. ALLARD)

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ

Secrétaire de séance : Brigitte ALLARD

APPROBATION du PV de la séance du 15 juillet 2024 ; 1 abstention MF EXCOFFON

DCM-2024-031 : AVENANT N°1 AU LOT N°12 « ELECTRICITE » - MARCHE DE TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-27 en date du 24 juillet 2023 et la délibération n°2023-30 en date du 26 septembre 2023 attribuant le marché de travaux réhabilitation et extension de l'école ;

Le Maire de Saint Alban de Montbel :

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au lot n°12 « Electricité » détenu par l'entreprise Pépin et fils, d'un montant de 3 225.32 € HT, soit 3 870.38 € TTC.

Cette plus-value comprend les missions suivantes :

- La reprise des liaisons fourreautages (ENEDIS)
- Les différentes demandes du photovoltaïque d'alimentation et d'arrêt d'urgence
- La purge de l'ancien Tableau Général Base Tension qui doit être complètement refait à neuf
- La demande du bureau de contrôle pour l'ajout de deux blocs de secours dans les placards CTA
- Les demandes de modification des éclairages des tableaux (changement de luminaire + 2 fois plus de luminaire)
- L'alimentation du système de pompe de la cuve de récupération d'eau pluviale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n°12 « Electricité » détenu par l'entreprise Pépin et fils, d'un montant de 3 225.32 € HT, soit 3 870.38 € TTC ;
- PRECISE QUE le lot n°12 du marché de travaux de réhabilitation et extension de l'école passe d'un montant de 68 639.74 €HT à un montant de 71 865.06 € HT (86 238.07€ TTC) ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de celui-ci ;
- PRECISE que les crédits seront prévus au budget.

DCM-2024-032 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Le Maire demande au conseil municipal de réviser les crédits de la section Investissement du budget afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires et intégrer la subvention DETR 2024 pour la réhabilitation et l'extension de l'école.

Désignation	Budgété avant DM	Dépenses		Recettes		Budgété après DM
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
20 immobilisations incorporelles	43 834.72€	0.00€	1 260.00€	0.00€	0.00€	44 644.72€
203/20 opé 44 rénovation école élémentaire	12 540.00 €	0.00€	1 260.00€	0.00€	0.00€	13 800.00€
21 immobilisations corporelles	434 964.00€	0.00€	57 974.24€	0.00€	0.00€	492 938.24€
21538/21 Opé 44 rénovation école élémentaire (Réseaux)	0.00€	0.00€	4 879.80€	0.00€	0.00€	4 879.80€
21538/21 Opé 15 optimisation / éclairage public	0.00€	0.00€	6 000.00€	0.00€	0.00€	6 000.00€
2151/21 Opé 51 Sécurisation aggro/voie verte	350 000.00€	0.00€	47 094.44€	0.00€	0.00€	397 094.44€
23 immobilisations en cours	1 040 930.09€	0.00€	5 454.93€	0.00€	0.00€	1 046 385.02€
231/23 opé 44 Rénovation école élémentaire	998 742.62€	0.00€	5 454.93€	0.00€	0.00€	1 004 197.55€
RECETTES						
13 subventions d'investissement	624 446.00€	0.00€	0.00€	0.00€	100 000.00€	724 446.00€
1321/13 opé44 DETR rénovation école	210 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€	100 000.00€	310 000.00€
	Total budgété avant DM		Diminution	Augmentation		Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	1 623 778.47€		0€	64 689.17€		1 688 467.64€
Total des recettes d'investissement	1 623 778.47€		0€	100 000.00€		1 723 778.47€
Total des dépenses de fonctionnement	846 874.57€		0€	0€		846 874.57€
Total des recettes de fonctionnement	846 874.57€		0€	0€		846 874.57€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 au budget communal telle que présentée ci-dessus.

DCM-2024-033 : ACQUISITION DES PARTS INDIVISES DE L'ANCIENNE ECOLE DU GUE DES PLANCHES – ATTIGNAT ONCIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Maire de Saint Alban de Montbel,

Informe le conseil municipal de la demande d'Attignat-Oncin, d'acquérir les parts indivises des autres communes afin de faciliter la gestion du terrain et du bâtiment constituant l'ancienne école intercommunale du Gué des Planches, financés dans les années 1900 et 1910 selon la clé de répartition suivante :

- 30.50 % par la commune d'Attignat-Oncin ;
- 28.50 % par la commune de La Bridoire ;
- 19.25 % par la commune de Lépin-le-Lac ;
- 12.30 % par la commune de Saint Alban de Montbel ;
- 9.45 % par la commune de Dullin.

Le 25 juin 2024, le conseil municipal d'Attignat-Oncin s'est prononcé en faveur d'une proposition d'acquisition en retenant une estimation du bien à 100 000 euros, correspondant à la dernière proposition d'acquisition faite par un porteur de projet privé, étant également précisé que la commune d'Attignat-Oncin prendrait à sa charge les frais d'acte et les éventuelles études exigées pour la vente, ainsi que les dépenses courantes engagées depuis décembre 2020, date de fin d'utilisation des locaux en service scolaire.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la proposition d'achat des parts de la commune pour un montant de 12 300 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente des parts de la commune de l'ancienne école du Gué des planches à la commune d'Attignat-Oncin pour un montant de 12 300 euros ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de celui-ci ;

Marie- Françoise EXCOFFON souhaite que l'architecture de ce bâtiment soit préservée compte tenu de son « cachet »

DCM-2024-034 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU THIERS – ADHESION DE LA COMMUNE DE NOVALAISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande du syndicat du Thiers en date du 23 septembre 2024 ;

Le Maire de Saint Alban de Montbel,

Le conseil municipal de la commune de Novalaise a décidé le 25 juin 2024, de transférer sa compétence eau potable au Syndicat des Eaux du Thiers à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Syndicat des Eaux du Thiers a donné son accord par délibération de son comité syndical en date du 18 septembre 2024, cette adhésion se fera aux mêmes conditions que les autres communes membres.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cet élargissement de périmètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence eau potable de la commune de Novalaise au Syndicat des Eaux du Thiers à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **APPROUVE** la modification des statuts du SIAEP, rendue nécessaire par l'adhésion de la commune de Novalaise aux mêmes conditions que celles des autres communes membres.
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

CM-2024-035 : DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a désigné un délégué titulaire (Pierre DUPERCHY) et un délégué suppléant (Sophie PELLICIER) au comité syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse et informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant suite à la démission de Sophie PELLICIER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Patrick ROULAND délégué suppléant au comité syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

DCM-2024-036 : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions complémentaires reçues en mairie pour l'année 2024 :

- Subvention d'un minibus électrique pour l'EHPAD de Novalaise
- Subvention de l'entente commerciale et artisanale du lac d'Aiguebelette
- Subvention de l'association "d'aide aux animaux" de l'avant pays savoyard

Le Conseil Municipal se positionne en faveur de l'achat d'un minibus électrique pour l'EHPAD de Novalaise et propose d'allouer 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer la subvention proposée pour un montant total de 500 €, à l'EHPAD de Novalaise.

M. le Maire regrette que la Région qui a financé l'achat de véhicules pour plusieurs clubs Sportifs ne contribue pas à ce type d'achat.

Entente commerciale et artisanale du lac d'Aiguebelette :

Les demandes de subvention ont été traitées pour 2024. Le courrier manque de précisions. Avis défavorable

Association Aide aux Animaux de l'avant- pays savoyard :

Les demandes ont été traitées pour 2024. Cette association sera contactée afin de connaître précisément leurs activités. La commune adhère déjà à l'association des Chats Libres. Il serait peut-être souhaitable de privilégier une association locale.

Patrick ROULAND pose le problème des chats errants nourris et qui se multiplient avec des conséquences regrettables sur la biodiversité.

Repas des aînés :

Concernant cette journée, nous avons eu de nombreux retours positifs, aussi bien sur l'ambiance que sur le menu proposé

MERCI aux cuisiniers et aux «petites mains» qui ont œuvré pour la réussite de cette journée. Un colis sera offert aux absents pour raisons de santé.

Route du Serpinet :

Virginie DUPORT évoque le problème des véhicules qui fréquentent la route du Serpinet dans les 2 sens. Elle propose un sens interdit dans le sens D36e/route de la Drevetière → D 921 route du Lac.

Etienne LALLEMENT pose le problème des habitants du lotissement qui viennent du Gué des Planches et qui devront emprunter la RD 921 et tourner à gauche .

William VANNEUVILLE propose un sens interdit sauf riverains dans les 2 sens.

Régis MONTFALCON précise qu'il utilise cette voie avec son tracteur plus aisée que le rond-point du Gué des Planches

Une discussion avec les habitants de ce lotissement semble nécessaire. Nunzia MAURIZI se charge de les contacter.

Les nuisances dans ce secteur sont importantes notamment la nuit : vrombissements de motos, klaxon des voitures pour saluer les consommateurs ou les gérants du bar à bière, sono à fond avec la porte ouverte, etc.....

Rue François CACHOUD

Sophie PELLICIER déplore la vitesse excessive des parents d'élèves, rue François CACHOUD. Elle propose l'installation de chicanes pour ralentir les véhicules.

Décisions du Maire :

Le CONSEIL Municipal a eu connaissance des décisions prises entre le 29 mai et le 11 novembre 2024 .M. le Maire apporte des précisions sur le devis de l'entreprise PERROUZE concernant la réfection d'un mur de soutènement route du Taillieu, afin d'éviter un affaissement de la route.

Commission scolaire : des questions soulevées au dernier conseil d'école devront être débattues en commission, notamment le transfert éventuel des maternelles dans la nouvelle école et la date du déménagement.

Membres de la commission : Virginie DUPORT, Chantal CHAPELLET, Patrick ROULAND.

Cette commission sera présidée par le Maire assisté de la 1^{ère} adjointe qui le remplace fréquemment au Conseil d'école.

Virginie DUPORT dit ROUSSEAU regrette de ne plus avoir été convoquée aux réunions d'école suite au retrait (à sa demande) de sa délégation / périscolaire. (Ce n'était pas volontaire de la part de la Mairie)

Une réunion sera organisée prochainement.

Local des Médecins : question d'Etienne LALLEMENT

Un programmiste a été retenu par la CCLA pour étudier la construction d'une maison médicale dans la zone commerciale tel que prévu initialement.

Il rendra son rapport en décembre.

Les médecins seraient locataires, ne souhaitant plus investir dans un tel projet.

Les infirmières sont également intéressées.

Compte-rendu Réunion Voie Verte Marie-Françoise EXCOFFON

A la question posée concernant l'abattage d'un arbre malade au rond-point du Gué des Planches, les travaux ne se feront dans ce secteur qu'en début d'année 2025. Il faudra donc l'envisager à ce moment-là.

Demande de Monsieur Bretin de Profils Etudes de faire les réunions de chantier le mardi matin de préférence.

Rendez-vous avec un propriétaire pour l'informer de l'emprise de la voie verte par rapport à son terrain.

Demande de Ludovic Ayot d'identifier les nouveaux propriétaires d'une maison vendue pour les informer du projet de la voie verte.

Divers :

Suite à la demande de Marie Françoise EXCOFFON, les réunions des élus du lundi matin seront rétablies. La prochaine aura lieu le 2 décembre à 10h en Mairie

A la demande de William VANNEUVILLE M. le Maire précise que le dossier contentieux « accrobranche » est toujours en cours d'instruction au Tribunal, de même que le recours Noël-Lardin concernant le PLU.

Le charpentier sera relancé pour un diagnostic de la charpente de l'école maternelle

Fin de séance à 21h55

